

Saint-Mandé, le 3 avril 2025  
à Madame Jeanne Strausz, Secrétaire générale de Météo-France  
Copie à Mme Virginie Schwartz, Présidente Directrice Générale de Météo-France.



**Objet : restauration collective – AUC – continuité de services**

Depuis plusieurs semaines, des discussions tendues ont lieu entre l'AUC et la direction de l'IGN pour le renouvellement de la convention entre l'administration et l'AUC, conduisant à des difficultés pour obtenir un accord et au besoin de signer des avenants à la précédente convention pour permettre à l'AUC d'exercer ses activités en pleine légalité et en toute sécurité pour les agent.es salarié.es de l'association.

Le SNM-CGT soutient les valeurs et principes de fonctionnement et de tarification de l'AUC, qui sont par ailleurs soutenues par une très large majorité de ses usagers et usagères, qui ont par ailleurs l'occasion de s'exprimer librement chaque année lors de l'assemblée générale. Le SNM-CGT dénonce le comportement des administrations IGN et MF, qui donnent l'impression de profiter d'une situation de déficit très contraignante pour l'AUC (et provoquée par un modèle de financement qu'elles n'ont jamais voulu remettre en question jusqu'alors) afin de tenter d'imposer un modèle de restauration moins solidaire et moins démocratique.

En tant que partie prenante des négociations sur des positions communes à celles de l'IGN, Météo-France ne peut se dédouaner de sa part de responsabilité dans les difficultés que rencontrent les négociations. Par ailleurs, Météo-France se doit d'avoir un suivi rigoureux du dossier et de s'assurer que ses agents bénéficieront bien d'une restauration collective sur leur lieu de travail.

En conséquence, ce mardi 1er avril, force est de constater que l'administration de l'IGN et de Météo-France n'ont pas anticipé un problème sur lequel les organisations syndicales de l'IGN et de Météo-France alertaient depuis quelques semaines déjà, ou n'ont pas respecté leur engagement envers les personnels et leurs représentants.

Hier mercredi 2 avril, nous avons eu le regret, sans aucune information de la part de l'administration, de constater la fermeture de l'AUC pour le deuxième jour consécutif. L'administration n'a pas garanti de cadre permettant une continuité de service de restauration collective ni mardi 1er avril, ni mercredi 2 avril, et pour une durée indéterminée. Cela a contraint les salarié.es de l'AUC à poser des journées de congés imposées. **Ces journées doivent pouvoir être récupérées, récupération qui sera à la charge de l'AUC. Nous demandons aux administrations d'indemniser l'AUC pour ces versements.**

Ce manquement de l'administration a un impact fort, et négatif, sur les agents, et leurs conditions de travail. **Le SNM-CGT demande qu'un avenant (de 2 mois avec des garanties financières) et une future convention respectueux de l'AUC soit signés dans les meilleurs délais**, en mettant en place les conditions pour que l'AUC puisse aller vers une réouverture et assurer la gestion de cette prestation d'action sociale pour l'administration.

Pour la durée de la fermeture de l'AUC, l'administration n'assurant pas de mode de restauration collective sur le site, ou à proximité, **nous demandons que conformément à l'article L732-2 du code général de la fonction publique, des titres restaurant soient attribués aux agents concernés.**

Le SNM/CGT renouvelle son soutien complet aux salarié.es et aux membres du Conseil d'Administration de l'AUC.

Dans l'attente de votre réponse aux questions soulevées ici, veuillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de notre considération distinguée.